

Sani-Com Towelette (Single Use)

ITW Permatex

référence: SC-3205 Series

Version Num: 2.5

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: 25/01/2024

Date d'impression: 25/04/2024

S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	Sani-Com Towelette (Single Use)
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Cette FDS communique les dangers d'une lingette à usage unique, contenant <10 ml d'un liquide inflammable saturé sur une lingette dans un emballage scellé. paquet. Il n'y a pas de liquide gratuit dans ce paquet.
--------------------------------------	---

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	ITW Permatex	Celeste Industries Corporation
Adresse	2360 Bristol Circle, Ste 101 Oakville, ON L6H 6M5 Canada	8007 Industrial Park Rd. Easton Maryland 21601 United States
Téléphone	1-800-241-8334	1-410-822-5775
Fax	1-800-543-1563	Pas Disponible
Site Internet	www.itwprobrands.com	Pas Disponible
Courriel	lpssds@itwprobrands.com	info@celestecorp.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	Dykem/Dymon/Scrubs = Call InfoTrac For_LPS & Other Brands = Call Chemtrec	Chemtrec
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-352-323-3500 (Infotrac) +001 703-527-3887 (Chemtrec)	1-800-424-9300
Autres numéros de téléphone d'urgence	1-800-424-9300 (inside U.S.)	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification	Liquides inflammables, catégorie de danger 3
----------------	--

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	Attention

Déclaration(s) sur les risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
------	----------------------------------

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
------	--

Déclarations de Sécurité: Réponse

Sani-Com Towelette (Single Use)

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser une mousse résistant à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
64-17-5*	10-30	<u>Ethanol*</u>
83682-78-4*	<0.6	<u>cocamidopropyl PG-dimonium chloride phosphate</u>
68424-85-1*	<0.2	<u>benzyl C12-16-alkyldimethylammonium chloride</u>

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers secours

Description des premiers secours

Contact avec les yeux	▶ Généralement non applicable
Contact avec la peau	▶ Généralement non applicable.
Inhalation	▶ Généralement non applicable
Ingestion	▶ Généralement non applicable

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

▶ Il n'y a aucune restriction quant au type d'extincteur qui peut être utilisé.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
-------------------------------	------------

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	Risque léger en cas d'exposition à la chaleur, au feu et aux oxydants.
Risque D'Incendie/Explosion	Certaines substances que l'on trouve dans leur composition peuvent se dégrader ou devenir volatiles lorsqu'elles sont exposées à de fortes températures. Cela peut créer un risque secondaire.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none">▶ Nettoyez immédiatement toutes les éclaboussures.▶ Sécurisez le chargement si vous pouvez le faire en toute sécurité.▶ Regrouper/collecter les produits récupérables.▶ Recueillir le matériel restant dans des conteneurs avec couvercles pour élimination.
-------------------------------	---

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

Sani-Com Towelette (Single Use)

SECTION 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition. ▶ Utiliser dans un endroit bien ventilé. ▶ Évitez tout contact avec des matériaux incompatibles. ▶ Lors de la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▶ Éviter les dommages physiques aux conteneurs. ▶ Utilisez les bonnes pratiques professionnelles de travail. ▶ Respecter les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant contenues dans cette FDS.
Autres Données	▶ Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	En général, l'emballage tel qu'il est initialement fourni avec l'article fabriqué est suffisant pour protéger contre les risques physiques. Si le reconditionnement est Il est nécessaire de s'assurer que l'article est intact et ne présente pas de signes d'usure.
Incompatibilité de Stockage	Inconnu.



X — Ne doivent pas être stockés ensemble

0 — Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques

+ — Peuvent être stockés ensemble

Note : En fonction d'autres facteurs de risque, l'évaluation de la compatibilité basée sur le tableau ci-dessus peut ne pas être pertinente pour les situations de stockage, en particulier lorsque de grands volumes de marchandises dangereuses sont stockés et manipulés. Il convient de se référer aux fiches de données de sécurité de chaque substance ou article et d'évaluer les risques en conséquence.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	Ethanol*	Ethyl alcohol (Ethanol)	1,000 ppm / 1,900 mg/m3	1,900 mg/m3 / 1,000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Ethanol*	Ethanol	1000 ppm	1250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Ethanol*	Pas Disponible	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Ethanol*	Ethanol	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Ethanol*	Ethanol	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Ethanol*	Ethanol	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: upper respiratory tract irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	Ethanol*	Éthanol	1000 ppm	1250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Ethanol*	Ethanol (Ethyl alcohol)	1000 ppm / 1880 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Ethanol*	Ethyl alcohol (Ethanol)	1000 ppm / 1880 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	Ethanol*	Alcool éthylique	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	C3: un effet cancérigène démontré chez l'animal

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
Ethanol*	Pas Disponible	Pas Disponible	15000* ppm
benzyl C12-16-alkyldimethylammonium chloride	1.3 mg/m3	14 mg/m3	84 mg/m3

Sani-Com Towelette (Single Use)

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
Ethanol*	3,300 ppm	Pas Disponible
benzyl C12-16-alkyldiméthylammonium chlorure	Pas Disponible	Pas Disponible
cocamidopropyl PG-dimonium chlorure phosphate	Pas Disponible	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
benzyl C12-16-alkyldiméthylammonium chlorure	E	≤ 0.01 mg/m ³
cocamidopropyl PG-dimonium chlorure phosphate	C	> 1 to ≤ 10 parts per million (ppm)

Notes: La classification par la bande d'exposition professionnelle est un processus d'attribution aux produits chimiques des catégories spécifiques ou bandes en fonction de la puissance du produit et des conséquences négatives sur la santé associées à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP) correspondant à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendues pour protéger la santé des travailleurs.

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Les lingettes à usage unique, dans leur état d'origine, ne nécessitent généralement pas de contrôles techniques lors de la manipulation ou lors d'une utilisation normale. Des exceptions peuvent survenir à la suite d'une utilisation intensive et de l'usure ultérieure.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Pas Disponible
Protection des yeux/du visage.	Aucun équipement spécial pour une exposition mineure, c'est-à-dire lors de la manipulation de petites quantités. AUTREMENT : Pour les expositions potentiellement modérées ou fortes : Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Aucun équipement spécial n'est nécessaire pour manipuler de petites quantités. AUTREMENT : Pour les expositions potentiellement modérées ou fortes : Portez des gants de protection généraux, par ex. gants en caoutchouc légers. Pour les expositions potentiellement lourdes : Portez des gants de protection contre les produits chimiques, par ex. PVC. et des chaussures de sécurité.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	Aucun équipement spécial n'est nécessaire pour manipuler de petites quantités. AUTREMENT : Pour les expositions potentiellement modérées ou fortes : Salopette. Crème nettoyante pour la peau. Douche oculaire.

Protection respiratoire

Protection respiratoire normalement non requise en raison de la forme physique du produit et de son application à usage unique.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide saturé sur la lingette		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	0.90-1.00
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	82.2	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	36.1	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Inflammable, ne supporte pas la combustion selon ASTM D4206	Propriétés oxydantes	Pas Disponible

Sani-Com Towelette (Single Use)

Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	N'est pas applicable	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Not Available

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.
Ingestion	Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains
Contact avec la peau	Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.
Yeux	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).
Chronique	Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux); néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

Sani-Com Towelette (Single Use)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
Ethanol*	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: 17100 mg/kg ^[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Inhalation(Rat) LC50; 64000 ppm4h ^[2]	Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Oral(Rat) LD50; 7060 mg/kg ^[2]	
benzyl C12-16-alkyldimethylammonium chloride	TOXICITÉ	IRRITATION
	Intraperitoneal (mouse) LD50: 200 mg/kg ^[2]	Skin (rabbit): 25 mg SEVERE Nil reported
	Intraperitoneal (rat) LD50: 100 mg/kg ^[2]	
	Oral(Rat) LD50; 426 mg/kg ^[2]	
	Oral(Rat) LD50; 447 mg/kg ^[2]	
	Oral(Rat) LD50; 550 mg/kg ^{*[2]}	
Oral(Souris) LD50; 919 mg/kg ^[2]		
cocamidopropyl PG-dimonium chloride phosphate	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^{*[2]}	Yeux: effet nocif observé (dommages irréversibles) ^[1]

Sani-Com Towelette (Single Use)

Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques			
toxicité aiguë	×	Cancérogénicité	×	
Irritation / corrosion	×	reproducteur	×	
Lésions oculaires graves / irritation	×	STOT - exposition unique	×	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	×	STOT - exposition répétée	×	
Mutagenéité	×	risque d'aspiration	×	

Légende: × - Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ - Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

Toxicité					
Sani-Com Towelette (Single Use)	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Ethanol*	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96h	Poisson	42mg/L	4
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	<0.001mg/L	4
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	275mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	<0.001mg/L	4
	EC50	48h	crustacés	2mg/L	4
benzyl C12-16-alkyldimethylammonium chloride	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96h	Poisson	2.256mg/L	Pas Disponible
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	<=0.001mg/L	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.014mg/L	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	~0.02mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	0.016mg/l	2
cocamidopropyl PG-dimonium chloride phosphate	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	~0.125mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	~0.19mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	~3mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	~2mg/l	2
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

NE PAS rejeter dans les égouts ou dans les cours d'eau.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
Ethanol*	BAS (La demi-vie = 2.17 journées)	BAS (La demi-vie = 5.08 journées)

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
Ethanol*	BAS (LogKOW = -0.31)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
Ethanol*	HAUT (Log KOC = 1)

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Sani-Com Towelette (Single Use)

Elimination du produit / emballage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler si possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclage. ▶ Consulter l'Autorité de régulation des déchets pour un traitement. ▶ Recycler les containers si possible ou en disposer dans un lieu autorisé.
---	--

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

Note	<p>Cette lingette a été classée UN3175, Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a., 4.1, II, (contient de l'éthanol). Cependant, en raison du</p> <p>Selon les dispositions suivantes, il est classé comme matière non réglementée :</p> <p>49CFR = Disposition spéciale 47 IATA = Disposition spéciale A46 IMDG = Disposition spéciale 216 ADR = Disposition spéciale 216</p>
-------------	--

Transport terrestre (TDG): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
Ethanol*	Pas Disponible
benzyl C12-16-alkyldiméthylammonium chlorure	Pas Disponible
cocamidopropyl PG-dimonium chlorure phosphate	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
Ethanol*	Pas Disponible
benzyl C12-16-alkyldiméthylammonium chlorure	Pas Disponible
cocamidopropyl PG-dimonium chlorure phosphate	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

Ethanol* Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

benzyl C12-16-alkyldiméthylammonium chlorure Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

cocamidopropyl PG-dimonium chlorure phosphate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (Ethanol*; benzyl C12-16-alkyldiméthylammonium chlorure; cocamidopropyl PG-dimonium chlorure phosphate)
Chine - IECSC	Oui

Sani-Com Towelette (Single Use)

Inventaire national	Statut
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (cocamidopropyl PG-dimonium chloride phosphate)
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (cocamidopropyl PG-dimonium chloride phosphate)
Vietnam - NCI	Non (cocamidopropyl PG-dimonium chloride phosphate)
Russie - FBEPH	Non (cocamidopropyl PG-dimonium chloride phosphate)
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

SECTION 16 Autres informations

date de révision	25/01/2024
date initiale	23/01/2024

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.